

bibliothèque
de la législature
du québec

bulletin

Vol. 8, no 1
janvier - février 1977



gouvernement du québec
assemblée nationale



BIBLIOTHEQUE DE LA LEGISLATURE

BULLETIN

vol. 8, no 1

(janvier - février 1977)

Gouvernement du Québec

Assemblée Nationale

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Québec
1er trimestre, janvier - février 1977

TABLE DES MATIERES

	pages
La Bibliothèque et ses principaux services	5
Chronique: Nouvelle législation et réglementation	14
Nouveaux abonnements	16
Liste sélective de publications gouvernementales reçues récemment à la Bibliothèque	23
I - Canada	25
II - Etats-Unis	35
III - France	39
Liste annotée d'ouvrages récemment catalogués	43
Index de la liste bibliographique des publications gouvernementales et des ouvrages récemment catalogués	59

La Bibliothèque de la Législature
et ses principaux services

La nouvelle législature du Québec se caractérise par l'arrivée à l'Assemblée Nationale d'un fort groupe de nouveaux députés. Ces derniers se doivent de connaître toutes les ressources que la Bibliothèque de la Législature met à leur disposition afin de leur permettre de mieux remplir leur fonction législative.

Aperçu historique

Mon prédécesseur, Me Jean-Charles Bonenfant, qui s'est fait à certaines occasions l'historien de cette institution que j'ai l'honneur de diriger, estime que la Bibliothèque de la Législature peut faire remonter ses origines lointaines aux débuts du parlementarisme dans le Bas-Canada, c'est-à-dire par l'institution de l'Acte constitutionnel de 1791. Sous l'Union, soit à partir de 1840, la Bibliothèque voyagea avec le Parlement qui siégea, tour à tour, à Kingston, à Montréal, à Toronto, à Québec et à Ottawa. En 1865, la Bibliothèque parlementaire contenait 55,000 volumes et c'est à cette époque qu'on la déménagea à Ottawa pour former le premier fonds de la Bibliothèque parlementaire canadienne. Le nouveau régime constitutionnel de 1867 obligea donc la Bibliothèque de

la Législature qui fut créée à Québec à se réorganiser à partir du néant.

De 1867 à 1883, la Bibliothèque logeait dans les édifices parlementaires qui étaient situés au Parc Montmorency, voisin de la cathédrale. La collection de volumes était à ce moment près de 30,000. Un incendie, qui détruisit les édifices parlementaires du Parc Montmorency, épargna à peine 5,000 volumes qui furent effectivement la base de la Bibliothèque actuelle.

Logée alors dans l'édifice que l'on désigne aujourd'hui comme l'édifice A, la Bibliothèque fut transportée dans l'édifice B lorsque sa construction fut terminée en 1915. Elle occupe depuis le soubassement, le rez-de-chaussée et s'est ajoutée récemment le troisième étage de cet édifice. Depuis plusieurs années, des collections de revues, de journaux et de documents américains se trouvent en outre placées dans un magasin situé au quatrième étage de l'édifice A.

Presque seule capable de répondre aux demandes, la Bibliothèque de la Législature joua pendant de nombreuses années le rôle de Bibliothèque publique à Québec. Heureusement, le fait que la Bibliothèque de l'Institut Canadien en assumait finalement le rôle et la croissance de la Bibliothèque de l'Université Laval per-

mirent à notre Bibliothèque de se consacrer davantage à son rôle de Bibliothèque parlementaire et surtout à son rôle accrue de Bibliothèque de l'administration. Aujourd'hui, avec une collection de près de 700,000 livres, documents, périodiques et brochures, la Bibliothèque de la Législature, malgré la présence dans plusieurs ministères de bibliothèques spécialisées, est reconnue comme la Bibliothèque générale de l'administration.

Enfin, il peut être intéressant de rappeler que la Bibliothèque a connu, depuis 1867, sous le présent régime constitutionnel, sept bibliothécaires dont le premier d'entre eux fut le poète Pamphile Lemay. Suivirent, par ordre de succession, le docteur Narcisse-Eutrope Dionne, médecin et journaliste, en 1892; Monsieur Ernest Mayrand, journaliste, en 1912; Monsieur Joseph Desjardins, ancien secrétaire de l'Orateur du temps, et qui publia un guide parlementaire historique encore consulté, en 1921; Monsieur Georges-Émile Marquis, instituteur et premier directeur du Bureau des statistiques provinciales, en 1934, et Me Jean-Charles Bonenfant, avocat, professeur de droit à l'Université Laval, qui dirigea la Bibliothèque de 1952 à 1970 alors qu'il fut remplacé par le bibliothécaire actuel qui avait été auparavant greffier du Conseil Exécutif.

Services offerts aux députés

La Bibliothèque, avec un personnel de près de 70 personnes, est en mesure de servir les membres de l'Assemblée Nationale. Beaucoup d'employés possèdent une formation professionnelle et une expérience qui permettent une exploitation adéquate des ressources en documentation et ce, dans le meilleur intérêt de notre clientèle. La Bibliothèque possède des services de référence et de prêt, des périodiques, de recherche et de documentation politique. En adressant vos demandes de renseignements au Directeur de la Bibliothèque, ou aux responsables des services précités, vous serez assurés que vos demandes seront traitées efficacement et sans retard. Pour ces demandes, on peut signaler soit 3-2896 pour rejoindre le Directeur de la Bibliothèque ou son adjoint, ou encore, 3-4408 à la référence, 3-2887 aux périodiques, 3-4567 au service de recherche et 3-7596 au service de la documentation politique.

Vous ne devez pas perdre de vue que notre fonction première est de servir les parlementaires.

SERVICE DE REFERENCE ET DE PRET

Le service de la référence est l'un des services clé de la Bibliothèque de la Législature. C'est vers ce service que convergent principalement les demandes d'information qui peu-

vent varier énormément: identification bibliographique d'un document, localisation, compilation des bibliographies, recherches documentaires sur des sujets précis, etc.,. C'est ce service également qui oriente les lecteurs à travers la masse de documents publiés par les organismes les plus divers. Les députés qui désirent suivre la production sur un sujet particulier peuvent s'adresser à un bibliothécaire du service. Les publications gouvernementales québécoises, canadiennes et fédérales américaines dépendent aussi de ce service.

Habituellement, le prêt d'ouvrages est pour une durée d'un mois afin que d'autres puissent utiliser également les documents.

SERVICE DES PERIODIQUES

Notre Bibliothèque a une collection importante de périodiques. En fait, mes prédécesseurs ont particulièrement eu le souci de maintenir une des plus riches collections de journaux du Québec et ce, depuis son origine. On sait à quel point les journaux, hebdomadaires et revues, sont devenus avec les années une source de renseignements plus généralement consultée que les livres. Les quelques 1,800 revues et 500 périodiques reçus couramment par la Bibliothèque le sont dans une double optique: conserver, d'une

part, toutes les publications périodiques québécoises et canadiennes ayant un minimum d'importance, sous leur forme originale ou en microfilm et, d'autre part, procéder à un échantillonnage suffisamment large des publications périodiques étrangères majeures.

L'accès à ce genre de documentation est facile et rapide, et vous pouvez obtenir des photocopies d'éditoriaux ou articles qui vous intéressent.

SERVICE DE RECHERCHE

Etabli à l'automne de 1971, le service de recherche met à votre disposition des recherchistes chargés de préparer à votre intention des rapports et mémoires, de compiler ou interpréter des renseignements statistiques ou autres, ou de préparer des sommaires analytiques, études ou documents.

Les recherchistes veulent ainsi répondre aux problèmes que pose la complexité toujours croissante de la documentation. La législation en cours fait principalement l'objet des préoccupations constantes de ce service.

Contrairement aux services de recherche des partis politiques qui sont, par définition, plus politisés, plus parti-

sans, le service de recherche de la Bibliothèque essaie de répondre aux demandes des députés sans égard à une ligne de conduite partisane.

Nous espérons, dans un avenir rapproché, travailler en plus étroite collaboration avec les commissions parlementaires. De nouvelles dispositions permettraient une participation active en ce domaine.

SERVICE DE DOCUMENTATION POLITIQUE

Ce service, de création récente, répondait à un besoin pressant de la part des parlementaires. Il se présente sous trois-volets: un service général de coupures de presse acheminées quotidiennement aux services de recherche des partis politiques ainsi qu'à quelques services administratifs tels le bureau du Premier ministre, celui du Président de l'Assemblée; un service personnalisé de coupures de presse, puisées à même les hebdomadaires québécois, portant sur les activités politiques et sociales de chaque député et qui sont acheminées périodiquement à chaque parlementaire; enfin la publication d'une Bibliographie politique du Québec. Cette publication est constituée à partir d'articles publiés dans différents périodiques qui sont par la suite indexés et groupés selon une grille de classification de nature à faciliter toute recherche ultérieure.

SERVICE DE LA RECONSTITUTION
DES DEBATS

Depuis déjà deux ans, un groupe d'historiens sont à reconstituer à même les journaux d'époque et autres périodiques ou documents pertinents, les débats des Assemblées Législatives qui ont précédé la création du Journal des Débats en 1964. La période couverte est donc comprise entre 1867 et 1964. Un premier volume paru en 1974 couvre les sessions de 1867 à 1870, et le second couvrant les années 1871 à 1875 paraîtra incessamment.

Ce groupe de chercheurs forme un service en soi indispensable à ceux qui désirent retracer dans le passé les différentes étapes de notre vie parlementaire. Un travail long et parfois fastidieux qui s'imposait cependant depuis fort longtemps.

Conclusion

En terminant, on peut rappeler que la Bibliothèque de la Législature est régie par des dispositions qui se retrouvent dans la Loi de la Législature.

La section cinq de cette Loi aux articles 128 et suivants donne au Président de l'Assemblée Nationale l'autorité administrative sur cet organisme. Le bibliothécaire ou Directeur a la charge de l'administration et de l'organisation de ce service gouvernemental afin de réaliser les objectifs fixés; il est assisté et conseillé, si nécessaire, par un comité permanent de la Chambre et le plus souvent par un comité administratif à l'intérieur de la Bibliothèque, formé du Directeur, de son adjoint et des responsables de services.

Il y a lieu d'espérer que les conclusions d'un comité d'étude sur l'organisation administrative de l'Assemblée Nationale permettront à la Bibliothèque d'améliorer davantage son efficacité et ce, dans le meilleur intérêt de ses principaux clients, soit les membres de l'Assemblée Nationale.

C'est avec plaisir que le personnel de la Bibliothèque souhaite la bienvenue et offre ses félicitations aux députés, anciens et nouveaux, qui assumeront leurs fonctions dans le cadre de la 2^e session de la 31^e législature.

Jacques Prémont
Directeur

Les pages 14 à 65 n'ont pas été numérisées.
Elles contiennent des informations bibliographiques
qui ne sont plus à jour.
Ceux qui désirent les consulter
sont priés de se référer à la version papier du Bulletin

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
2007